

<b>La rentrée 2004</b> .....	2
Les prévisions d'effectifs .....	2
Les emplois et moyens d'enseignement .....	5
Les crédits de fonctionnement pédagogique à la charge de l'Etat .....	7
1er janvier 2005 : le 1er degré public passe en "mode lolf" .....	9
L'évolution de l'offre de formation .....	10
 <b>Cinq priorités</b> .....	 11
La maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire .....	11
L'application de la loi sur la laïcité .....	12
L'ouverture européenne et internationale .....	13
L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers .....	14
Les nouvelles technologies à l'école .....	16
 <b>Quatre axes académiques majeurs</b> ....	 18
La validation des acquis de l'expérience .....	18
L'action culturelle et l'éducation artistique : culture pour tous, toutes les cultures .....	19
La santé des élèves .....	20
La politique en faveur des personnels handicapés .....	21
 <b>Annexes</b> .....	 23
Effectifs par département .....	24
Résultats académiques .....	27
Programme des visites de rentrée du recteur Gérard Besson .....	28

Nommé en juillet dernier recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, je tiens tout d'abord à vous témoigner mon plaisir d'exercer cette nouvelle fonction dans une belle région qui m'est chère, puisque j'ai des racines dans le Cantal où mes grands-parents étaient instituteurs. De cette tradition familiale, je garde le sens du service public que je sais très présent dans le professionnalisme et l'engagement des personnels de l'académie.

J'ai trouvé, en arrivant, cette dernière en bon ordre de marche, prête à accomplir une rentrée bien préparée. Les résultats enregistrés au baccalauréat lors de la dernière session illustrent bien sa capacité à conduire une action pédagogique efficiente pour la réussite des élèves.

Les prévisions effectuées par les services académiques pour la rentrée 2004 font apparaître, cette année encore, une baisse des effectifs dans le second degré, en partie compensée par une hausse dans le premier degré. La géographie et la ruralité des départements auvergnats rendent par ailleurs inéluctable une relative dispersion des structures, aussi l'académie souffre-t-elle aujourd'hui essentiellement d'une offre de formation et d'un réseau d'établissements qui peuvent paraître surdimensionnés par rapport au nombre d'élèves et aux moyens qui lui sont alloués. Ces données expliquent que, dans un effort de solidarité nationale, l'académie ait à rendre des postes. Elle reste toutefois en situation favorable dans tous les degrés d'enseignement en terme d'encadrement pédagogique.

Le recentrage sur les savoirs fondamentaux, l'ouverture européenne et internationale, l'usage des nouvelles technologies, une grande vigilance pour répondre aux attentes des élèves à besoins éducatifs particuliers font partie, au plan national, des grandes priorités de la rentrée. C'est la mission de l'école de préparer tous les élèves à devenir membres actifs et citoyens de la société. Dans cet esprit, la grande nouveauté de la rentrée 2004 sera bien sûr, dans les écoles et les établissements scolaires, l'application de la loi sur la laïcité. Même si, en Auvergne, le climat est jusqu'à présent resté serein, l'académie se doit de participer à l'effort collectif dans un contexte international difficile. Cette année scolaire verra aussi la mise en place de la décentralisation des personnels techniciens, ouvriers et de service. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, nous devons également anticiper la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en passant d'une logique de gestion par les moyens à une logique de gestion par les objectifs.

De plus, l'académie de Clermont-Ferrand harmonise ses procédures entre le second degré et les universités. Elle facilite ainsi l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur et celui de tous à la validation des acquis de l'expérience (VAE), une révolution pour favoriser la "formation tout au long de la vie". Je veillerai aussi à développer une politique forte en faveur du recrutement, de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Enfin l'action culturelle et l'éducation artistique, la promotion de la santé des élèves constituent des axes académiques majeurs.

Voici donc un aperçu de la nouvelle donne pour cette rentrée 2004. Celle-ci représente, comme chaque année, un nouveau départ, un moment essentiel pour les élèves et les personnels. Je souhaite à toutes et à tous, avec les meilleurs atouts possibles, une bonne année scolaire et beaucoup de réussite !

**Gérard Besson**

*Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand  
Chancelier des universités*

# La rentrée 2004

## 228 593 élèves attendus dans des conditions d'enseignement favorables

### Les prévisions d'effectifs

A la rentrée scolaire 2004-2005, une baisse d'effectifs d'élèves de moins de 1% (-0,31%) est attendue au niveau de l'académie pour les premier et second degrés publics et privés sous contrat.

Environ 228 593 élèves fréquenteront les écoles, collèges et lycées de l'académie, soit **700 élèves de moins** qu'en 2003-2004.

Les quatre départements ne sont pas touchés de la même façon : la **baisse la plus élevée affecte le Cantal** (-0,55%), alors que la Haute-Loire annonce une augmentation de 0,34 %.

Le second degré affiche une diminution des effectifs (-1,38 %), alors que le **premier degré augmente de 0,67 %**.

Les établissements du secteur privé sous contrat devraient enregistrer une baisse inférieure à celle du secteur public. Sous réserve de variations conjoncturelles, les baisses attendues sont respectivement de :

- 0,33 % pour le public
- 0,20 % pour le privé sous contrat.

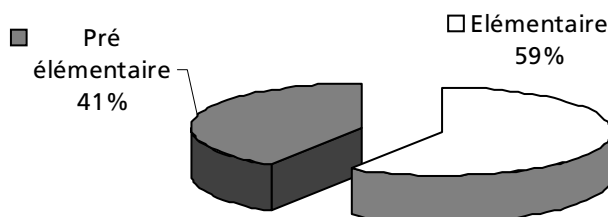
Le poids de chaque département reste stable par rapport à l'an dernier.

Pour la rentrée 2004-2005, le Puy-de-Dôme représente à lui seul 47 % des effectifs avec 107 726 élèves.

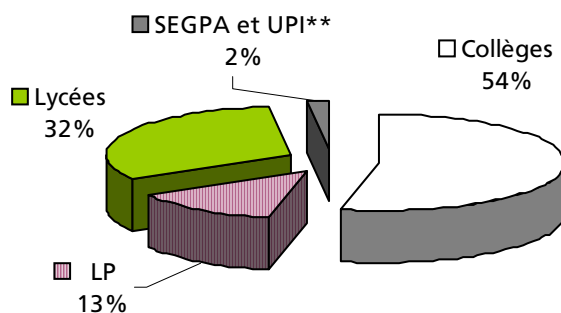
Les poids de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire sont respectivement de 25%, 10% et 18%.

Contact ► **Mustapha Ennajoui**  
 chef du service statistique académique  
 04 73 99 32 70

### 121 084 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré



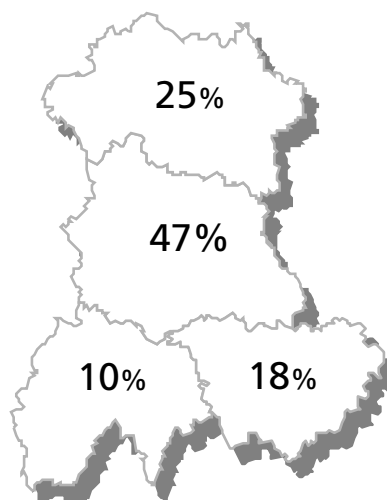
### 107 509 élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré



\*SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

\*\*UPI : Unité Pédagogique d'Intégration

### Répartition départementale des effectifs

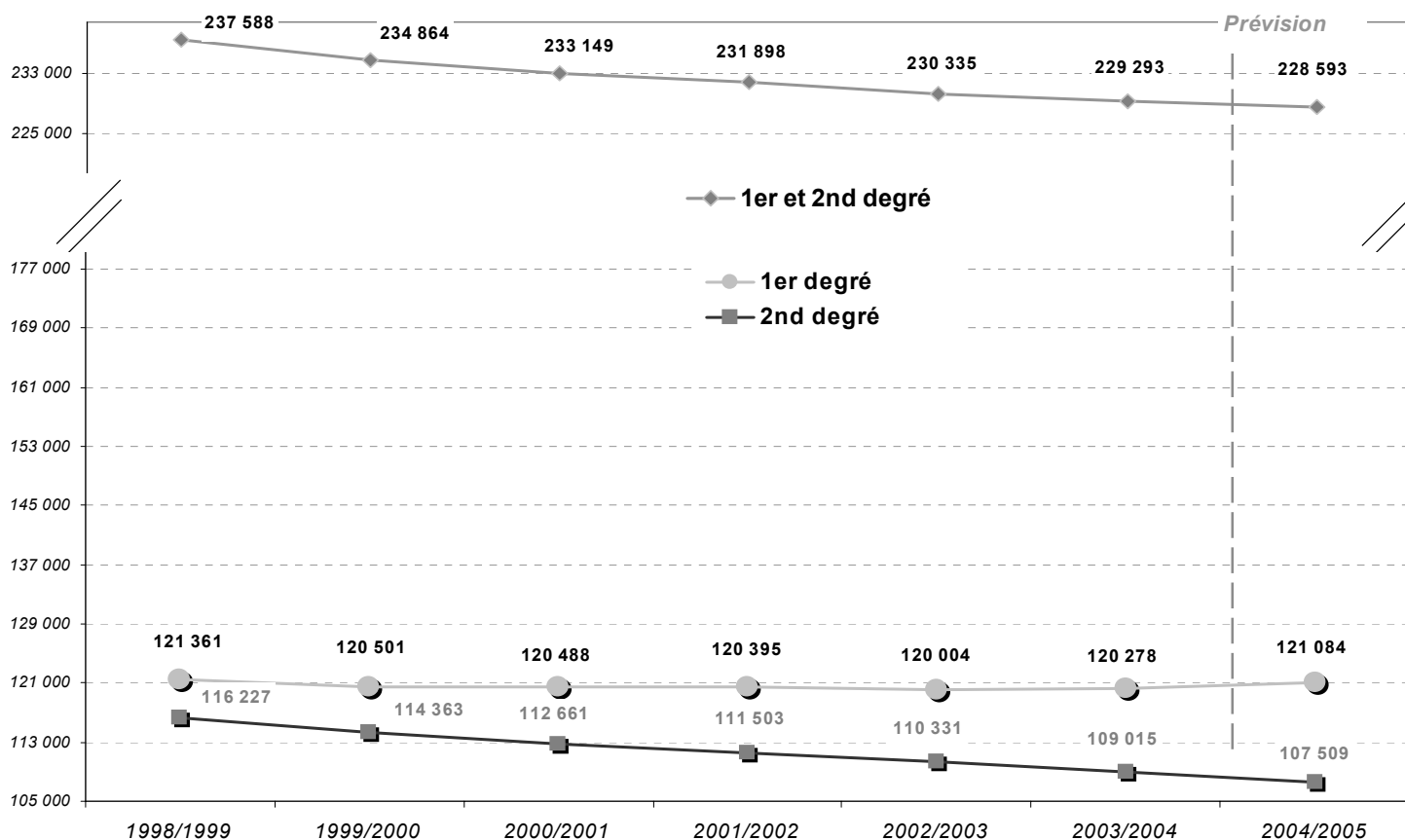


## Effectifs de l'académie - Public et privé sous contrat

### Public et privé

	Constat 2003/2004	Prévision 2004/2005	Variation	Pourcentage
Enseignement préélémentaire	48 670	49 083	413	0,85%
Enseignement élémentaire et spécial	71 608	72 001	393	0,55%
<b>Total 1er degré</b>	<b>120 278</b>	<b>121 084</b>	<b>806</b>	<b>0,67%</b>
Collèges et UPI	59 228	57 993	-1 235	-2,09%
SEGPA	1 781	1 781	0	0,00%
Lycées professionnels (y compris sections d'enseignement professionnel)	13 866	13 618	-248	-1,79%
Lycées	34 140	34 117	-23	-0,07%
<i>dont post-bac</i>	6 038	6 086	48	0,79%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>109 015</b>	<b>107 509</b>	<b>-1 506</b>	<b>-1,38%</b>
<b>Total général</b>	<b>229 293</b>	<b>228 593</b>	<b>-700</b>	<b>-0,31%</b>

### Evolution des effectifs depuis 1998/1999



## Effectifs de l'académie - Public

<b>Public</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	41 070	41 406	336	0,82%
Enseignement élémentaire et spécial	59 423	59 686	263	0,44%
<b>Total 1er degré</b>	<b>100 493</b>	<b>101 092</b>	<b>599</b>	<b>0,60%</b>
Collèges et UPI	44 800	43 703	-1 097	-2,45%
SEGPA	1 692	1 692	0	0,00%
LP (y compris SEP*)	11 006	10 902	-104	-0,94%
Lycées	25 736	25 727	-9	-0,03%
<i>dont post-bac</i>	4 517	4 565	48	1,06%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>83 234</b>	<b>82 024</b>	<b>-1 210</b>	<b>-1,45%</b>
<b>Total général</b>	<b>183 727</b>	<b>183 116</b>	<b>-611</b>	<b>-0,33%</b>

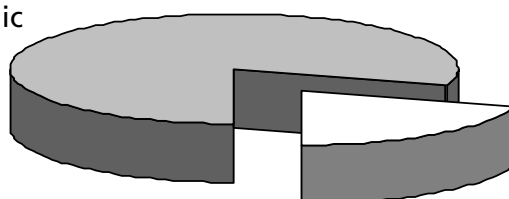
## Effectifs de l'académie - Privé sous contrat

<b>Privé</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	7 600	7 677	77	1,01%
Enseignement élémentaire et spécial	12 185	12 315	130	1,07%
<b>Total 1er degré</b>	<b>19 785</b>	<b>19 992</b>	<b>207</b>	<b>1,05%</b>
Collèges et UPI	14 428	14 290	-138	-0,96%
SEGPA	89	89	0	0,00%
LP (y compris SEP*)	2 860	2 716	-144	-5,03%
Lycées	8 404	8 390	-14	-0,17%
<i>dont post-bac</i>	1 521	1 521	0	0,00%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>25 781</b>	<b>25 485</b>	<b>-296</b>	<b>-1,15%</b>
<b>Total général</b>	<b>45 566</b>	<b>45 477</b>	<b>-89</b>	<b>-0,20%</b>

\*SEP : Section d'Enseignement Professionnel

## Répartition des effectifs de l'académie - Public et privé sous contrat

80% dans le public



20% dans le privé

## Les emplois et moyens d'enseignement

### Premier degré public : un taux d'encadrement favorable

L'académie de Clermont-Ferrand rend 24 emplois de professeurs des écoles qui, après concertation avec les quatre inspecteurs d'académie, et compte tenu de l'encadrement, des caractéristiques et de l'évolution des effectifs de chaque département, ont été répartis de la façon suivante (emplois au 01/09/2004) :

<b>Allier</b>	<b>1 689,00 - 9 emplois</b>	<b>Haute-Loire</b>	<b>928,50 - 2 emplois</b>
Préélémentaire et élémentaire	1 520,25	Préélémentaire et élémentaire	816,50
Enseignement spécialisé	168,75	Enseignement spécialisé	112,00
<b>Cantal</b>	<b>789,50 - 7 emplois</b>	<b>Puy-de-Dôme</b>	<b>2 805,50 - 6 emplois</b>
Préélémentaire et élémentaire	709,00	Préélémentaire et élémentaire	2 511,50
Enseignement spécialisé	80,50	Enseignement spécialisé	294,00
<b>Académie</b>	<b>6 212,50 - 24 emplois</b>		
Enseignement préélémentaire et élémentaire	5 557,25		
Enseignement spécialisé	655,25		

L'académie participe à un effort de solidarité nationale car elle dispose depuis de nombreuses années de taux d'encadrement très favorables, largement supérieurs aux autres académies :

P/E = taux d'encadrement pour 100 élèves		P/E 2003-2004 (constat)	P/E 2004-2005 (prévision)
Les académies de Limoges et de Clermont-Ferrand se classent dans la catégorie «rural homogène / social faible» dont le P/E moyen de référence est 5,73 (P/E France=5,37).	Allier	6,10	6,06
	Cantal	7,74	7,64
	Haute-Loire	6,14	6,06
	Puy-de-Dôme	5,68	5,61
	<b>Académie</b>	<b>6,06</b>	<b>6,00</b>

### Second degré public

Les moyens d'enseignement et de remplacement notifiés pour la préparation de la rentrée 2004 sont en diminution de 111 équivalents temps plein.

<b>Emplois d'enseignants</b>	<b>7 304,5</b>	<b>- 91 emplois*</b>
<b>Stagiaires IUFM</b>	<b>239</b>	<b>- 60 emplois</b>
Un stagiaire couvre 1/3 d'équivalent temps plein		
<b>Documentation</b>	<b>218</b>	<b>sans changement</b>
<b>Emplois de direction</b>	<b>325</b>	<b>sans changement</b>
Personnels de direction	305	sans changement
Directeurs adjoints de SES	20	sans changement
<b>Chefs de travaux et assistants</b>	<b>58</b>	<b>sans changement</b>
<b>Emplois d'éducation (CE / CPE)</b>	<b>228</b>	<b>sans changement</b>
<b>Assistants d'éducation 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (chapitre 37.81)</b>	<b>1 368,5</b>	<b>+ 77 emplois</b>
<b>Emplois ATOS (établissements et services académiques)</b>	<b>4 079</b>	<b>- 60 emplois</b>
<b>Assistants étrangers</b>	<b>126</b>	<b>sans changement</b>
(36 de ces assistants étrangers sont affectés dans le 1er degré)		
<b>Heures supplémentaires effectives</b>	<b>377 973</b>	<b>sans changement</b>

\*hors intégration dans le public du collège privé d'Aurec-sur-Loire qui apporte 18 enseignants.

## Les personnels enseignants en «surnombre disciplinaire»

Cette notion complexe, arrêtée par convention avec le ministère pour établir des comparaisons entre académie, est relative à la différence entre le nombre de titulaires dans une discipline donnée et les besoins réels pour l'enseignement et le remplacement. Cette différence peut avoir plusieurs origines :

- un recrutement par concours l'année n-2 qui se révèle trop important l'année n,
- un départ en retraite surestimé par rapport à la réalité,
- ou encore une baisse des besoins plus importante que prévue.

L'académie de Clermont-Ferrand, qui perd des moyens et attire dans le même temps des titulaires lors du mouvement interacadémique, est particulièrement concernée par ce problème.

A la rentrée 2003, avec 120 surnombres disciplinaires, elle avait un taux de 12,8 surnombres pour 1 000 titulaires, soit plus de deux fois le taux national (5,6 pour 1 000).

En 2004, ce nombre passe à 170, aggravant les contraintes budgétaires de l'académie.

## Mise en place de la décentralisation des personnels TOS

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet dernier.

Cette loi prévoit de nouvelles dispositions en matière de compétences transférées aux régions et aux départements dont, pour ce qui concerne l'Education nationale, le transfert aux départements et régions des missions suivantes :

- la détermination des secteurs géographiques de recrutement des collèges (départements)
- la propriété des bâtiments des collèges (départements) et des lycées (régions)
- l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges et les lycées, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves. Cette mesure entraîne le transfert aux départements et régions des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS affectés dans les établissements).

Le ministère de l'Education nationale prépare actuellement les textes d'application, décrets et arrêtés, pour une mise en œuvre du dispositif qui devrait théoriquement intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Dès cette date, les services et les agents de l'Etat chargés des compétences transférées seront mis à disposition des collectivités territoriales concernées.

En 2006, des décrets en Conseil d'Etat arrêteront les partitions définitives des services et les personnels pourront exercer un droit d'option, soit pour leur intégration au sein de la fonction publique territoriale, soit pour leur placement en position de détachement sans limitation de durée.

Au 31 décembre 2003, le nombre d'agents concernés exerçant dans les collèges et lycées s'élevait à 2 606, soit 2 343 titulaires et 263 non titulaires.

.....  
**Contact ► Alain Roume**, secrétaire général de l'académie, 04 73 99 30 06

## L'assistance éducative

Au delà des besoins traditionnels de surveillance des collégiens et des lycéens, la loi reconnaît la nécessité de répondre à différents besoins éducatifs qui ont évolué, comme a évolué la demande que la société adresse à l'école. Ces nouveaux besoins comprennent l'aide à l'intégration des élèves handicapés, l'assistance à l'utilisation des nouvelles technologies ou tout appui aux projets et aux initiatives prises par les équipes éducatives comme le dédoublement des cours préparatoires.

Pour répondre à ces besoins, la loi a créé un nouveau statut de contractuel de droit public plus adapté aux établissements et aux jeunes concernés que ne l'étaient les statuts des MI-SE et des aides-éducateurs (emplois jeunes de l'Education nationale). Ce nouveau dispositif monte en puissance, contrebalançant le decrescendo des dispositifs des aides-éducateurs et des MI-SE.

### Les aides-éducateurs

L'académie accompagnera au 1<sup>er</sup> septembre 2004 le départ de 192 aides-éducateurs, répartis pour plus de 60 % dans le 1<sup>er</sup> degré. Ils bénéficient des services d'accueil, d'accompagnement et de validation des formations mis en œuvre par la plate-forme académique de professionnalisation, dotée d'un budget de 155 501 euros sur 2004.

Les départs progressifs sont compensés par le recrutement d'assistants d'éducation :

- au 1<sup>er</sup> septembre 2004, dans le premier degré, 167 d'entre eux interviendront au titre du dédoublement des cours préparatoires (21 %), de l'accompagnement individuel ou collectif des élèves handicapés (49 %) et de l'assistance éducative (TICE 30%).
- le second degré accueillera 64 assistants d'éducation dont un tiers destiné à l'accueil et à l'accompagnement des élèves handicapés.

### Les maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE)

La dotation globale en personnels de surveillance a été ramenée pour cette rentrée de 1 107 Emplois Temps Plein (ETP) à 1 086 ETP, permettant ainsi le redéploiement de 21 ETP supplémentaires pour couvrir les besoins en assistance éducative, hors surveillance, sollicités dans le premier et le second degré.

Contact ► Marylène Blondeau, secrétaire générale adjointe de l'académie, 04 73 99 30 09

## Les crédits de fonctionnement pédagogique à la charge de l'Etat

Crédits second degré hors contrat de plan Etat/Région

	2002	2003	2004
Manuels scolaires - collèges	647 842	650 000	487 000
Stages en entreprises	557 894	390 490	390 000
Maintenance – Matériels spécialisés	164 206	242 595	143 000
Education artistique et culturelle	186 473	185 420	130 000
Droit de reproduction	129 684	128 708	129 800
Carnets de correspondance – collèges	106 485	106 000	105 000
ZEP-REP – Ecole ouverte	80 000	122 400	79 863
CESC	18 462	26 000	26 000
Innovation – valorisation des réussites		47 780	27 000
Actions d'animation	99 309	33 944	113 000
Fonds vie lycéenne	75 527	65 000	58 000
<b>Total</b>	<b>2 065 882</b>	<b>1 998 337</b>	<b>1 688 663</b>
Crédits informatiques (DT)	185 551	104 941	126 900

Contrat de plan Etat/Région

	2002	2003	2004
Rénovation des filières	431 827	647 741	647 741
Equipement informatique	104 201	166 014	135 108
Réseau de collèges - Internat collèges	60 980	36 487	54 940
<b>Total</b>	<b>597 008</b>	<b>850 242</b>	<b>837 789</b>

Pour l'année civile 2004, l'académie de Clermont-Ferrand bénéficie de 647 741 euros de crédits au titre du contrat de plan Etat/Région alloués par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour :

- accompagner en lycées et lycées professionnels la rénovation des enseignements (physique, chimie, sciences de la vie et de la Terre et sciences de l'ingénieur)
- renforcer l'équipement informatique des lycées technologiques et professionnels (construction mécanique)
- rénover les BTS
- accompagner la rénovation des enseignements scientifiques et technologiques en collèges.

A ces crédits s'ajoutent les investissements consentis par les collectivités territoriales (région et départements).

### Mission générale d'insertion des jeunes

	2002	2003	2004
Fonctionnement	266 710	98 062	81 151
Rémunérations	872 936	1 005 591	854 882
<b>Total</b>	<b>1 139 646</b>	<b>1 103 653</b>	<b>936 033</b>

### Aides sociales 2003/2004

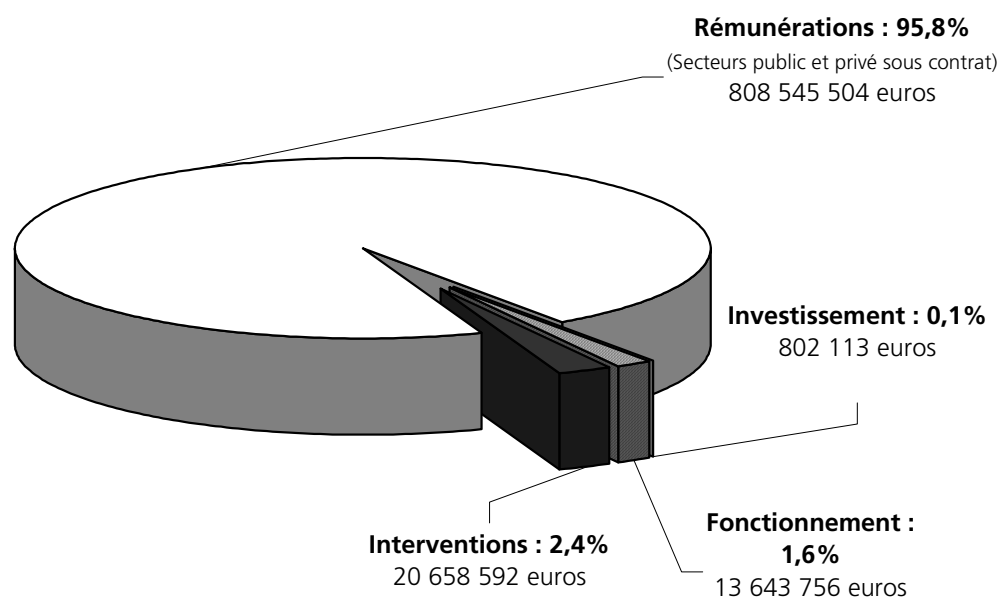
**Près d'un quart des élèves du second degré bénéficie d'une bourse.**

Bourses	<b>26 724 boursiers</b>
<i>Bourses nationales collèges, lycées et LP publics et privés</i>	9 972 260 euros
<i>Bourses au mérite</i>	362 385 euros
<b>Total</b>	<b>10 334 645 euros</b>
Fonds sociaux	<b>250 035 euros</b>
<i>Fonds social collégien public et privé, fonds social lycéen public, fonds social cantine public et privé</i>	

### Crédits pédagogiques du second degré en faveur des élèves handicapés

	2002	2003	2004
Crédits pédagogiques en euros	235 482	267 759	327 216

Budget académique consolidé 2003 pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré : 843 649 965 euros



## **1<sup>er</sup> janvier 2005 : le 1<sup>er</sup> degré public passe en "mode lof"**

Toutes les académies vont anticiper la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (Lof) en expérimentant, dans le sillage des académies de Bordeaux et de Rennes, le programme "enseignement scolaire public - 1<sup>er</sup> degré" de la mission interministérielle «enseignement scolaire».

La mission interministérielle «enseignement scolaire», qui constitue l'unité de vote du Parlement et l'assise de son droit d'amendement, est évaluée à 53,6 milliards d'euros. Elle regroupe les programmes suivants :

- 1<sup>er</sup> degré public (14 milliards d'euros)
- 2<sup>nd</sup> degré public (24,5 milliards d'euros)
- vie de l'élève (5 milliards d'euros)
- enseignement scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré privé (6,6 milliards d'euros)
- soutien de la politique (2 milliards d'euros)
- le programme enseignement technique agricole (1 milliard d'euros).

Le programme, avec toutes les caractéristiques qui s'y attachent (objectifs, moyens, résultats attendus, évaluation), constitue le "**cœur de la réforme**" pour les gestionnaires, substituant une logique de gestion par objectifs à une logique de gestion par les moyens.

Cette nouvelle partition est jouée aussi bien par les services centraux que par les services académiques, le programme ministériel se segmentant en BOP (budget opérationnel de programme) placé sous la responsabilité de chaque recteur.

Cet échelon régional est apparu comme le plus pertinent pour la définition du pilotage stratégique académique d'une part, pour la mise en œuvre de la solidarité entre les départements d'une même académie grâce à la maîtrise d'une masse financière plus conséquente d'autre part.

L'académie de Clermont-Ferrand élabore son BOP 1<sup>er</sup> degré public en étroite liaison avec ses quatre inspections académiques appelées à devenir chacune dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 une UO (unité opérationnelle), adossée à un PAP (projet académique de performance) déclinant pour chaque action objectifs et indicateurs.

Le périmètre du BOP académique 1<sup>er</sup> degré public englobe d'une part les rémunérations gérées par une UO rectorale et les crédits pédagogiques, de formation et d'intervention gérés par chaque inspection académique ès qualité.

Le projet du BOP académique accompagné de son PAP sera l'objet d'un examen contradictoire avec l'administration centrale le 22 octobre 2004.

Dans le cadre du PAP et dans le respect des dotations allouées en dépenses de fonctionnement d'une part et en dépenses de personnels corrélées à un plafond d'emplois d'autre part, chaque gestionnaire d'UO (inspections académiques et services rectoraux) devra s'initier à une nouvelle pratique du suivi budgétaire de la dépense, par nature et par destination (enseignement pré-élémentaire, élémentaire, besoins éducatifs particuliers, formation des personnels enseignants, remplacements, pilotage et encadrement pédagogique, personnels en situations diverses).

Un conseil d'orientation et de suivi budgétaire placé auprès du recteur permettra de donner tout son sens au dialogue de gestion : analyser, réguler, anticiper ... au regard des objectifs fixés.

.....  
**Contact ► Marylène Blondeau**, secrétaire générale adjointe de l'académie, 04 73 99 30 09

## L'évolution de l'offre de formation

Malgré la baisse des effectifs dans le second degré, l'effort visant à étoffer l'offre de formation est poursuivi :

### Un nouveau BTS

Le BTS Assistant technique d'ingénieur sera ouvert au lycée de Presles de Cusset. Cette ouverture permettra un rééquilibrage entre les formations des domaines tertiaire et production, plus conforme aux demandes.

### Un baccalauréat professionnel en deux ans

Le baccalauréat professionnel Esthétique cosmétique, nouvellement créé, sera ouvert au LP Marie Curie de Clermont-Ferrand. Cet établissement, qui recrute sur toute l'académie mais aussi au-delà, verra ainsi sa filière prolongée jusqu'au niveau IV.

### Quatre baccalauréats professionnels en trois ans

- Mise en œuvre des matériaux métalliques moulés et Industries de procédés au lycée Paul Constans de Montluçon
- Maintenance des systèmes mécaniques automatisés au lycée d'Yssingeaux
- Electrotechnique, énergie, équipements communicants au LP d'Issoire

### Réouverture d'un BEP

Le BEP Métiers de la mode et industries connexes, qui n'avait pas recruté d'élèves à la rentrée 2003, sera réouvert au LP Raymond Cortat d'Aurillac.

### Cinq CAP supplémentaires

- Maintenance des bâtiments de collectivités au lycée Paul Constans de Montluçon
- Cuisine au LP d'Yzeure
- Construction d'ensemble chaudronnés au LP de Sainte-Florine
- Agent polyvalent de restauration au lycée d'Yssingeaux
- Chocolatier confiseur au LP de Brassac-les-Mines

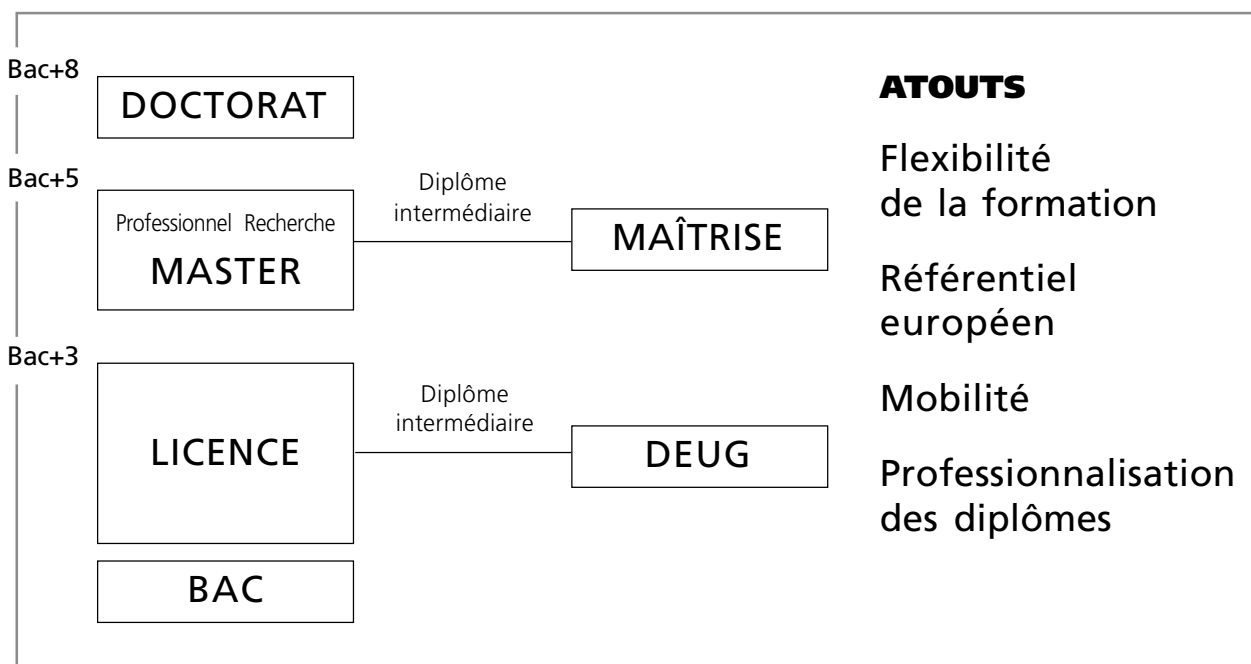
### Deux nouvelles mentions complémentaires

Deux mentions complémentaires, ouvertes précédemment sous la forme de formations complémentaires d'initiative locale (FCIL), seront pérennisées :

- Services financiers au LP de Varennes-sur-Allier
- Installateur conseil en audiovisuel et antennes au LP Camille Claudel de Clermont-Ferrand.

Dans l'enseignement universitaire, le LMD entre en vigueur :

### Le LMD ... et ... ses atouts



# Cinq priorités

## La maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire

*Dans le contexte du débat national sur l'avenir de l'école, la réédition des livrets "Qu'apprend-on à l'école maternelle ?" et "Qu'apprend-on à l'école élémentaire ?" a pour objectif de faire vivre l'égalité des chances en donnant mieux à ceux qui ont le moins. Le temps de l'école primaire est la période privilégiée pour organiser une réelle prévention de la grande difficulté.*

La circulaire de rentrée insiste sur le renforcement de "l'efficacité de l'**apprentissage des savoirs fondamentaux** à l'école primaire", objectif visé par le plan de prévention de l'illettrisme dont la principale mesure est l'expérimentation de classes de CP à effectifs allégés. Il sous-tend la mise en œuvre des nouveaux programmes qui entre dans sa dernière phase en 2004-2005 pour les CE1 et CM2.

L'organisation de la **continuité des apprentissages** selon des étapes bien définies, inclue des évaluations régulières et des remédiations.

Les **outils distribués aux enseignants ou accessibles sur le site du ministère** "banquoutils" (évaluations GS/CP ou " Lire au CP " par exemple) doivent permettre d'améliorer la continuité des apprentissages sur le cycle II et les résultats des élèves en repérant les difficultés et en les traitant grâce aux pistes pédagogiques qu'ils proposent.

Ce travail peut se poursuivre en cycle III avec les évaluations CE2. La circulaire insiste sur la **mise en place de réponses adaptées sans attendre** la fin du cycle II. C'est réaffirmer l'**importance de l'école maternelle qui doit préparer encore plus efficacement aux apprentissages fondamentaux** et plus particulièrement à la découverte et au plaisir de la lecture.

L'**expérimentation CP à effectifs allégés** se poursuit : classes dédoublées à certains moments par l'apport de maîtres supplémentaires, avec l'aide des maîtres spécialisés et d'assistants d'éducation.

Au delà de la maîtrise de la langue orale et écrite, de la lecture et de l'écriture, il convient de valoriser la contribution de tous les champs disciplinaires à la **motivation des élèves** et à leur réussite scolaire. La mise en œuvre des nouveaux programmes va donner lieu à de nouvelles animations pédagogiques, stages de fonction en utilisant les documents d'accompagnement diffusés dans les écoles.

Les **nouveaux programmes** seront communiqués aux partenaires de l'école. Ils constituent une sorte de contrat entre la Nation et l'Ecole :

- **Les parents** percevront mieux les attentes de l'école, les évolutions qui parfois les déroutent mais aussi les réussites et les difficultés de leurs enfants. Une version abrégée de " Lire au CP " se trouvera à la fin du livre " Qu'apprend-on à l'école élémentaire ? ". Il pourra aider les parents qui veulent soutenir le travail conduit par les équipes pédagogiques à l'école.
- **Les élus locaux**, qui font beaucoup pour l'équipement des écoles, seront informés des évolutions et des exigences de la scolarité.

*" Aucun élève ne doit pouvoir quitter le primaire sans savoir lire, écrire, compter ".*

*" La réussite scolaire est un droit qui doit être offert à tous ".*

Discours du Ministre à Lyon le 18 juin 2004.

---

Contact ► **Jean-Louis Baglan**,  
inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Education nationale du Cantal,  
04 71 43 44 00

## L'application de la loi sur la laïcité

*La loi du 15 mars 2004 relative à la laïcité entre en application dès la rentrée 2004 pour tous les établissements scolaires publics. Elle n'a qu'un seul objectif : garantir la liberté de conscience de chacun, en préservant les écoles, collèges et lycées publics, qui ont vocation à accueillir tous les enfants, des pressions résultant de manifestations d'appartenances religieuses.*

La loi établit clairement l'interdiction des signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. C'est la **réponse de la République à la montée du racisme et à la banalisation des dérives communautaristes**. Elle réaffirme la neutralité du service public et la protection de ses valeurs fondamentales : respect, justice, égalité.

Chaque jeune dispose du droit et du devoir de s'instruire. C'est la valeur des enseignements dispensés qui permet d'acquérir le statut de citoyen et de prendre part à la vie démocratique. Les futurs citoyens doivent donc pouvoir apprendre en toute quiétude et dans le souci de construire leur esprit critique.

**A l'Ecole, la laïcité n'est pas négociable** parce qu'elle conditionne ce droit à l'éducation dans la pluralité des approches et l'éclectisme des connaissances. En conséquence, la loi précise qu'**aucune conviction ne donne le droit de s'opposer à un enseignement**.

### Mise en oeuvre

"Les signes ostensibles de reconnaissance religieuse tels que le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou la croix de dimension manifestement excessive" sont interdits par la loi. En revanche, elle n'interdit pas les signes discrets (petite croix, main de Fatima, étoile de David).

La loi s'applique à tous les élèves, dans tout type d'activité et à tout niveau, classes post-bac comprises.

Lorsque l'attitude d'un élève apparaît contrevenir à la loi : l'élève est accueilli dans l'école ou l'établissement ; le directeur d'école ou le chef d'établissement instaure une phase de dialogue avec le jeune et sa famille. **Cette période a pour but de le convaincre de se séparer du signe ou de la tenue** et non de négocier. Elle permet d'exposer à l'élève et aux parents la raison pour laquelle le règlement ne peut supporter d'exception en vertu des principes républicains. La phase de dialogue est conduite en liaison avec l'équipe éducative. Menée avec la plus grande rigueur, cette période d'entretien ne saurait se muer en un pourparler infini. On peut estimer raisonnablement sa durée à deux semaines.

En cas d'échec du dialogue : dans le 1<sup>er</sup> degré, le directeur d'école prend les dispositions pour mettre en oeuvre l'exclusion ; dans le second degré, le conseil de discipline est systématiquement saisi, l'élève restant scolarisé dans l'établissement jusqu'à la décision du conseil ; dans les 2 cas, l'inspecteur d'académie est chargé de trouver d'autres possibilités d'instruction de l'élève.

### Accompagnement

Une cellule de veille est créée au rectorat. Elle apporte écoute et conseils aux directeurs et chefs d'établissement dans la mise en oeuvre de la loi.

Un site "laïcité, valeurs républicaines" en ligne sur le serveur académique ([www.ac-clermont.fr](http://www.ac-clermont.fr), rubrique Actualités) propose informations, outils et références à ce sujet. Une adresse électronique ([question.reponse.laicite@ac-clermont.fr](mailto:question.reponse.laicite@ac-clermont.fr)) permet à tout moment d'interroger la cellule.

L'application de la loi de manière rigoureuse et unanime déterminera le regain de sérénité des établissements les plus touchés par les dérives communautaristes. Même si l'Auvergne n'est pas la région la plus exposée, chacun contribuera par sa vigilance au rétablissement du code commun dans l'ensemble de la nation.

.....  
**Contact ► Marie Line Mignon**, proviseure vie scolaire,  
responsable académique de la lutte contre le racisme et les dérives communautaristes,  
04 73 99 33 50

## L'ouverture européenne et internationale

*L'ouverture internationale des établissements scolaires est un axe important de la politique de formation, qu'il s'agisse d'échanges de classes dans le cadre d'appariements, de mobilité internationale dans les établissements techniques et professionnels, de projets de partenariat européen, de perfectionnement linguistique d'enseignants, de soutien pédagogique à des établissements étrangers ou de réponse à des appels d'offres de formation émanant de pays tiers.*

L'année 2004 a été marquée par l'évolution qualitative des projets pédagogiques soutenant les échanges scolaires et voyages linguistiques concernant **8 376 élèves** et **421 enseignants**. Le rectorat a organisé dans ce but des ateliers de montage de projets qui ont impliqué **90 établissements** et **137 personnels** :

- pour Comenius : 30 établissements (50 personnes)
- pour Leonardo : 16 établissements (27 chefs d'établissement, gestionnaires et professeurs)
- pour les échanges franco-allemands en partenariat avec l'Ofaj (office franco-allemand pour la jeunesse) : 44 établissements (60 enseignants).

Les partenariats se caractérisent par un incontestable dynamisme : on compte **354** appariements actifs, **60** projets communautaires déposés (**55 Comenius** et **5 Leonardo mobilité**) avec un taux de renouvellement, pour la première année, de **63%** qui donne à l'académie de Clermont-Ferrand la première place à l'échelle nationale. Le GIP académique contribue fortement à cette dynamique en conduisant un projet pilote Leonardo de formation de tuteurs en entreprise et en participant à trois autres projets en qualité de partenaire. Il anime également un projet européen Grundtvig centré sur le suivi et l'orientation des " enfants du voyage " adolescents.

En 2004, une enveloppe globale de **536 008 euros** a permis de soutenir la politique d'ouverture internationale de l'académie :

- 463 370 euros sollicités auprès de l'Union européenne
- 38 538 euros alloués par le ministère de l'Education nationale
- 34 100 euros attribués par l'OFAJ.

La solidarité et la coopération internationale ont mobilisé vers le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, le Maroc et la Roumanie les efforts d'équipes techniques de lycées professionnels et de SEGPA avec l'appui des collectivités territoriales et du milieu associatif.

Trois exemples parmi d'autres :

- la réparation de pompes hydrauliques au Mali par le lycée professionnel Gustave Eiffel de Gannat,
- l'aménagement intérieur d'un véhicule ambulance pour le Sénégal par la section carrosserie du lycée Charles et Adrien Dupuy du Puy-en-Velay
- toujours au Sénégal, la construction de sanitaires par l'école Notre-Dame du Château de Monistrol-sur-Loire.

Le ministère de l'enseignement marocain et le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Rabat ont sollicité une nouvelle fois l'académie de Clermont-Ferrand et l'IUFM d'Auvergne pour l'organisation d'un séminaire de formation destiné aux inspecteurs et aux formateurs des enseignants de français qui se déroulera du 20 septembre au 9 octobre 2004.

---

Contact ► **Pierre Mille**, délégué académique aux relations internationales et à la coopération 04 73 99 33 53

## **L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers**

*Chaque élève doit recevoir l'enseignement et l'éducation dont il a besoin, en prenant en compte ses capacités et intérêts, sans ignorer ses difficultés spécifiques. Ceci amène à organiser des réponses adaptées aux besoins particuliers des élèves, qu'ils soient handicapés, dyslexiques, en grave difficulté scolaire, afin de rechercher les conditions de la réussite scolaire de tous.*

La démarche efficace consiste à partir du dépistage des difficultés pour aboutir à la préparation d'un projet d'accueil individualisé. Ce projet individuel de l'élève doit également s'inscrire dans le projet de l'établissement afin que l'intégration se réalise au mieux.

La formation des enseignants spécialisés est un autre gage de réussite : à la rentrée, une nouvelle certification se met en place pour le premier degré (CAPA-SH) et est créée pour le second degré (2 CA-SH).

La prévention de l'illettrisme fait enfin l'objet d'une vigilance académique.

## **Les élèves en situation de handicap**

La scolarisation de tous les élèves en situation de handicap est inscrite dans la loi : elle est le fait d'une démarche volontariste du président de la République et du ministre de l'Éducation nationale. L'académie de Clermont-Ferrand a depuis longtemps compris l'enjeu de l'intégration scolaire et sociale de ces jeunes, comme l'atteste les audits commandités par différents ministères (rapport Lachaud, Aventure).

Le taux d'accueil des jeunes en situation de handicap dans l'académie se situe largement au dessus de la moyenne nationale : pour les collèges, le taux est de 0,92% des effectifs totaux contre 0,44% pour la France entière.

La continuité des parcours scolaires est en train de se développer car environ 800 jeunes sont accueillis dans le second degré en intégration individuelle et collective, dont 150 en lycée.

140 étudiants handicapés fréquentent également les universités clermontoises.

L'intégration collective scolarise environ 1300 élèves de l'académie :

- 106 classes d'intégration scolaire (CLIS) sont implantées dans le primaire, sans compter les 8 classes délocalisées.
- 30 UPI (unités pédagogiques d'intégration) existent en collège, 3 nouvelles devant ouvrir à Aurillac (La Ponétie), Varennes-sur-Allier et Issoire.
- 6 UPI lycée sont implantées dans l'académie, dont une ouvrira au lycée professionnel d'Espaly (Haute-Loire) ; 3 UPI lycée sont prévues dans l'Allier à la rentrée 2005.

L'intégration individuelle concerne 1050 élèves.

## **136 auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour l'académie (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)**

Dans certaines situations de scolarisation d'élèves handicapés ou atteints de déficiences, la présence d'AVS est indispensable. L'académie fournit là un grand effort de recrutement et de formation. Cette année, les demandes portent essentiellement sur la formation de codeurs pour les enfants atteints de déficience auditive sévère.

En matière de matériel pédagogique adapté, un effort important existe puisque plus de cent jeunes sont équipés, que ce soit à titre collectif ou individuel, dont 31 pour la déficience auditive, 36 pour la déficience motrice et 21 pour la déficience visuelle.

## **Le dépistage précoce des difficultés**

La médecine scolaire joue un rôle essentiel dans la prévention précoce des difficultés, notamment en faisant passer aux enfants le bilan de 6 ans.

En 2003-2004 dans l'académie, sur les 13 800 élèves de 6 ans auxquels on a fait passer ce bilan permettant le dépistage de trouble des apprentissages (vision, audition, handicap, etc) :

- 9 750 bilans approfondis ont été mis en œuvre
- 3 100 enfants ont été adressés à leur médecin traitant, dont 1 100 en consultation spécialisée pour des troubles du langage
- 89 enfants étaient atteints d'un handicap.

## La prévention de l'illettrisme

Elle est une des priorités du ministre : « 15% des enfants qui entrent en 6<sup>e</sup> ont des difficultés à suivre une scolarité normale, faute de savoir lire et écrire correctement ».

Dans l'académie, la mise en œuvre des outils d'évaluation et l'accompagnement des équipes pédagogiques doivent démarrer dès la rentrée. Un groupe « prévention de l'illettrisme » a préparé la démarche en coordination avec le GIP.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, chaque département de l'académie s'est attaché à développer des aides en direction des enseignants soucieux de développer des actions de prévention de l'illettrisme. Diverses actions ont été enclenchées aux différents niveaux d'enseignement. L'objectif pour 2004-2005 sera d'initier un travail plus systématique d'identification des publics en difficulté dans l'appropriation de la lecture-écriture et de former les enseignants pour leur permettre de mettre en place les actions les plus appropriées en vue de prévenir ou de remédier à l'illettrisme. Au cours de cette année, des secteurs sélectionnés dans chaque département bénéficieront d'un suivi intensif et fourniront ainsi des bases pertinentes pour un dispositif de soutien qui sera progressivement étendu à l'ensemble de l'académie. Tous les niveaux d'enseignement seront concernés, du premier degré au lycée.

Cette action concernera et impliquera à la fois les enseignants, les élèves et leur famille. Elle s'inscrira dans le cadre de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme et nécessitera la mobilisation de partenaires variés concernés par cette priorité nationale. Au-delà des outils traditionnels, l'utilisation des nouvelles technologies sera une composante forte des actions mises en place, tant pour les interventions en direction des élèves que pour la formation des personnels et pour le pilotage du dispositif.

## Français langue étrangère

Le rectorat, les inspections académiques et le GIP académique assurent le financement de dispositifs individuels et collectifs de prise en charge de nouveaux arrivants. Ces actions sont également soutenues par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre du programme Nouvelles chances. Il est prévu la prise en charge d'une centaine de jeunes :

- Allier : 3 dispositifs collectifs (1 par bassin)
- Puy de Dôme : 1 dispositif collectif pour les plus de 16 ans à Clermont-Ferrand
- Haute-Loire : 2 dispositifs collectifs (1 au Puy-en-Velay, 1 au Chambon-sur-Lignon)
- Cantal : des dispositifs individuels en fonction des besoins (parcours individualisés de formation)

## Les enfants du voyage

Le rectorat, les inspections académiques et le GIP académique assurent le financement de dispositifs collectifs de scolarisation et d'insertion professionnelle et sociale des enfants du voyage. Ces actions sont également soutenues par le FSE dans le cadre du programme Nouvelles chances.

Il est prévu la prise en charge d'une centaine de jeunes.

Le GIP académique a déposé un projet dans le cadre du programme européen Socrates-Grundtwig 2. Le principal objectif sera d'augmenter, par la recherche, l'analyse et la mise en œuvre des meilleures pratiques européennes, le taux de poursuite de la formation au-delà de la période obligatoire (notamment en formation professionnelle) des jeunes, ainsi que le taux de participation aux actions de formation professionnelle

---

Contact ► Gloria Laxer, chargée de mission "publics à besoins éducatifs particuliers" - 06 07 30 53 60

## Les nouvelles technologies à l'école

*L'équipement informatique et la connexion à l'internet des établissements scolaires sont maintenant une réalité grâce aux efforts conjoints des collectivités et de l'Etat. Il convient maintenant de passer à une logique de système d'information ouvert à tous et de favoriser le déploiement de véritables espaces numériques de travail constitués d'un ensemble homogène de services : travail collaboratif, mise à disposition et gestion de ressources, bureau virtuel...*

**Le bureau virtuel est un portail de services destiné, à terme, à tous les personnels de l'éducation nationale.** Il permet d'accéder à un environnement de travail personnalisable à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet, en France et à l'étranger.

Avec un identifiant et un mot de passe unique, l'utilisateur peut accéder à :

- un environnement de communication : accès à sa messagerie @ mél ouvert à travers le Web, à l'annuaire de son académie, à ses signets et sites internet favoris, à un espace de stockage privé lui permettant de disposer de ses documents personnels, à un espace de publication lui permettant de laisser des données et documents en consultation auprès d'un large public (élèves, enseignants, parents...), possibilité d'ouvrir des ateliers pour mettre des documents à la disposition de groupes ciblés (travail avec d'autres collègues dans le cadre d'un projet spécifique, travail avec plusieurs classes...). Tous les personnels enseignants et administratifs de l'académie, du 1<sup>er</sup> comme du second degré, y ont accès.
- une information personnalisée : l'internaute pourra notamment recevoir l'information ciblée en provenance de l'académie, des autorités pédagogiques, de sites Internet, de «chaîne d'information».
- des applications nécessitant une authentification : applications réalisées en partenariat, par exemple avec la presse, les services culturels ou scientifiques... ; applications institutionnelles, administratives ou pédagogiques telles que i-prof (accessible à tous les enseignants du second degré de l'académie et en voie de généralisation dans le 1<sup>er</sup> degré).

Le bureau virtuel est conçu pour s'adapter à l'évolution des besoins des personnels et des technologies. Au fur et à mesure, il s'enrichit de nouveaux services, de nouvelles fonctionnalités ou applications...

**Ce concept est également étendu aux élèves. On parle alors d'environnements numériques de travail (ENT).**

Dans l'académie, quelques expérimentations sont en cours :

- le lycée d'Ambert, dont l'espace numérique i-bl@ise est accessible depuis l'extérieur, offre de nombreuses ressources aux élèves et aux parents. Il s'étend au collège et englobera à terme les écoles du secteur. Ce projet s'appuie sur un partenariat entre Microsoft et le rectorat.
- le lycée Maurice Guyot à Montluçon a développé un portail d'accès au réseau pédagogique basé sur des logiciels libres qui outre des ressources partagées permet aussi une communication interne ou externe.
- le lycée Pierre Boulanger à Pont-du-Château disposera d'un ENT dès la rentrée . Cette expérimentation est le fruit d'une collaboration efficace entre le rectorat (DATICE), la société Infostance et l'établissement scolaire.

La généralisation des ENT ne pourra se faire qu'avec l'appui des collectivités territoriales avec lesquelles des contacts sont en cours.

---

Contact ► **Pierre Danel,**

délégué académique aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement  
04 73 98 09 51

**Dominique Busson,** directeur du centre informatique académique - 04 73 99 30 20

*Pour faciliter et développer l'usage de ces technologies, l'académie propose à ses personnels et à ses établissements aide technique et formations.*

Le **dispositif d'assistance aux utilisateurs des TICE** se met en place progressivement.

Depuis avril 2004, une plate-forme d'appel téléphonique est accessible à tous les établissements du second degré et à tous les personnels, du lundi au vendredi ; près de 1 000 appels sont déjà parvenus à ses techniciens

Une équipe implantée au rectorat qui résout tous les problèmes liés aux applications nationales de gestion et aux matériels du secteur administratif

L'accompagnement des usages pédagogiques est pris en charge par la délégation académique aux TICE qui assure également le conseil en matière d'équipements et de logiciels pédagogiques en relation avec les équipes départementales et les collectivités territoriales

Des relais académiques «informatique de proximité» (RAIP) sont présents dans les quatre départements (une équipe par inspection académique).

Dans chaque département, un enseignant du second degré renforcera les équipes déjà en place et accompagnera les établissements dans la généralisation des usages des TIC, notamment dans la mise en place des réseaux pédagogiques et des espaces numériques de travail.

Ce dispositif d'assistance s'ouvrira progressivement aux écoles au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2004-2005. D'ores et déjà, en Haute-Loire, 2 enseignants de l'équipe mobile académique de liaison et d'animation (EMALA) basée au CDDP du Puy ont une mission d'assistance et d'accompagnement aux usages pédagogiques des TICE des écoles de ce département. Dans le Puy-de-Dôme, les écoles de Clermont pourront accéder à la plate-forme d'appel téléphonique qui affectera directement en cas de besoin les demandes d'intervention aux techniciens de la mairie chargés du suivi des écoles.

La **formation à distance pour tous les personnels** de l'académie sera encore étoffée.

Le B2I enseignants, auquel près de 2 500 personnes sont déjà inscrites, sera d'un accès plus rapide et plus économique pour tous ceux qui ne bénéficient pas du haut débit grâce aux CD Roms mis à la disposition des écoles et des établissements qui en feront la demande auprès du service formation du rectorat. Des items ont été revus afin que les exercices proposés soient le plus près possible de l'environnement de travail des enseignants.

Un B2I destiné aux personnels ATOSS sera proposé dans le plan académique de formation. Ce dispositif, avec une entrée par les tâches, permettra à chacun de se former à son rythme, selon ses compétences et ses besoins, sans avoir à suivre un parcours standard.

De nouveaux espaces de travail collaboratif à distance seront ouverts à tous les groupes qui en feront la demande. Nombreux sont ceux qui les utilisent déjà : personnels de direction, IEN, néo-titulaires ou enseignants chevronnés de diverses disciplines...

Un dispositif de formation ouverte à distance aidera les établissements à préparer l'entretien d'évaluation des personnels IATOSS. Le cadrage légal de la réforme, des exemples de fiches de poste et des simulations d'entretiens permettront à chacun, qu'il soit en position d'évaluateur ou d'évalué, de s'approprier les objectifs et les techniques de cette nouvelle procédure d'évaluation en vigueur à partir de la rentrée 2004. Ce logiciel contribuera également à installer dans les établissements une culture partagée de l'évaluation pour une meilleure gestion des ressources humaines.

L'académie de Clermont-Ferrand, particulièrement dynamique dans l'utilisation des TICE, participe à différents groupes de recherche au niveau inter-académique ou national : travail avec l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale de Poitiers sur la formation des cadres, avec l'académie de Toulouse sur les LVC (classes virtuelles), avec la DPMA sur les formations ouvertes à distance pour les personnels IATOSS...

Cette politique volontariste concernant les TICE, vise, outre la maîtrise de technologies de pointe du XXI<sup>e</sup> siècle, une réelle égalité face à la formation et à la mutualisation des compétences pour tous les personnels et les élèves de l'académie. Les TICE sont véritablement des auxiliaires précieux pour pallier les contraintes géographiques et climatiques de notre région et assurer un environnement pédagogique de qualité en tout point du territoire.

.....  
**Contact ► Andrée Perez**, directrice des ressources humaines - 04 73 99 33 80

# Quatre axes académiques majeurs

## La validation des acquis de l'expérience

*Une organisation et des procédures harmonisées entre le secondaire et les universités simplifient la communication vers le grand public et les entreprises et rendent plus compréhensibles les modalités d'accès à une certification diplômante de l'Education nationale.*

Un seul numéro d'accès (numéro indigo : 0 825 000 288) oriente progressivement le demandeur vers l'interlocuteur le plus à même de l'informer et le plus proche de son domicile.



Cette année devrait voir encore s'accroître la coopération entre tous les secteurs de l'Education nationale avec notamment l'utilisation des plates formes d'enseignement à distance des Greta pour réaliser l'information personnalisée et certains accompagnements des candidats à la VAE quel que soit le diplôme envisagé au plus près de leur lieu de vie.

Une diversification des modes de validation dorénavant bien admise représente la meilleure façon de conjuguer le risque d'une séparation progressive entre diplômes et compétences reconnues par les entreprises, séparation qui serait à terme préjudiciable à tous les salariés et donc à toutes les entreprises. Garder présente la possibilité d'accéder à un diplôme et à ses vertus principales, à savoir sa reconnaissance nationale et donc sa transférabilité est un atout majeur de l'Education nationale. L'intégration de la validation des acquis a permis d'inventer une flexibilité pédagogique nouvelle mieux adaptée à l'hétérogénéité croissante des publics en formation. Comme prestataire de formation à l'usage de nombreux partenaires, entreprises, collectivités ou individus, l'Education nationale a appris à intégrer la notion de validation des acquis de l'expérience, non comme une concession marginale à une démarche menaçant son monopole dans la délivrance des diplômes, mais au contraire comme une occasion unique de renouveler ses méthodes d'ingénierie de formation.

L'émergence de la validation des acquis de l'expérience doit, dorénavant, être rapidement intégrée dans la politique de développement des Greta. Quand une entreprise s'adresse à l'Education nationale, c'est souvent avec un objectif de gestion des ressources humaines clairement affiché, et donc avec un objectif de validation de la formation au regard de l'organisation et du fonctionnement de l'entreprise. La validation des acquis de l'expérience précède l'éventuelle formation complémentaire et l'évaluation des acquis de cette formation proposée doit être faite au regard des objectifs antérieurement définis en termes de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'organisation interne, de déroulement de carrière, de préparation à la mobilité, d'accès à l'emploi, ...

Cette (r)évolution doit pénétrer le cœur même de la pratique de nos établissements en faisant de chacun d'eux le lieu d'accueil de cette "formation tout au long de vie".

.....  
**Contact ► Michel Rage,**  
délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue tout au long de la vie  
04 73 99 35 10

## **L'action culturelle et l'éducation artistique : culture pour tous, toutes les cultures**

*Les arts et la culture ont incontestablement trouvé leur place à l'École. Dans l'académie de Clermont-Ferrand, la politique de développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle a rencontré un formidable écho chez les équipes pédagogiques : avec 777 projets engagés cette année, ce sont en moyenne 40% des écoles et des établissements qui sont impliqués dans une démarche artistique ou culturelle.*

Cette réussite académique résulte de la construction d'une **politique concertée entre l'Education nationale et ses partenaires, la direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne et les collectivités locales notamment**, avec lesquelles sont définis des axes prioritaires et cofinancés de nombreux projets scolaires.

Cette politique académique est une **politique de proximité** : déclinée dans chaque département, elle tient compte des particularités et des richesses de chacun des territoires auvergnats. Son objectif est de **permettre à tous les élèves, où qu'ils se trouvent, de rencontrer une démarche artistique ou culturelle originale**, à laquelle, bien souvent, ils n'auraient pas accès sans l'École : culture pour tous donc, mais aussi toutes les cultures.

Pour que l'éducation artistique et l'action culturelle concernent chacun des élèves de l'académie, quel que soit son lieu de vie ou son parcours scolaire, des **projets en réseau** sont développés entre les écoles et établissements : accueil d'expositions d'art contemporain dans des lycées qui deviennent centres culturels pour toute une communauté scolaire, rencontres des écoles et du collège voisin autour d'une démarche artistique commune conduite tout au long de l'année, échanges créatifs écrits, chantés, dansés entre établissements... autant de projets qui permettent aux uns et aux autres de sortir de leur isolement et d'améliorer la continuité des cycles scolaires. Cette année, un tiers des actions annoncées se réaliseront en réseau d'écoles ou d'établissements.

Pour que les enfants et adolescents accèdent à la **diversité des arts et des pratiques culturelles**, priorité est donnée, en accord avec la DRAC et les collectivités locales, à six domaines artistiques ou culturels : qu'ils aient été insuffisamment exploités jusqu'ici ou qu'ils bénéficient de ressources locales d'importance, le patrimoine, la danse, le livre et la lecture, la musique, l'image et la culture scientifique et technique nécessitent un effort particulier pour leur développement au sein des activités scolaires. En trois ans, le nombre de projets dans les domaines de l'image, de la danse et de la culture scientifique et technique a triplé, plus de la moitié des écoles de l'académie sont engagées dans des activités chorales, des projets fédérateurs autour du livre rassemblent des dizaines de classes...

Le **patrimoine**, enfin, bénéficiera cette année encore d'un soutien tout particulier de l'Education nationale et de ses partenaires en région et dans les départements. Les ressources patrimoniales, naturelles ou bâties, sont en effet inestimables en Auvergne ; or il apparaît que les enfants et adolescents connaissent mal ou mésestiment cette richesse de proximité, dans laquelle la vie les a inscrits et qui participe de leur construction identitaire. Pour favoriser la rencontre des élèves et de leur patrimoine, des dizaines de projets seront mis en œuvre dans les écoles, collèges et lycées. Un exemple parmi tant d'autres : dans le cadre de l'opération «A la découverte des chantiers monuments historiques», grâce à un partenariat précieux avec les services de la DRAC Auvergne, les chantiers organisés dans la région par les Monuments historiques seront exceptionnellement ouverts au scolaires ; l'occasion pour eux de se familiariser avec un site de proximité par une démarche insolite tout en découvrant les métiers de la restauration...

L'éducation artistique et l'action culturelle sont inexorablement inscrites dans les missions de l'École : **ouverture aux autres, éducation à son environnement, éveil sensible et critique**, leur mise en œuvre dépasse toujours largement la pure pratique artistique ou la seule acquisition culturelle. Dans l'académie, grâce à la richesse des ressources et des partenariats et au dynamisme des équipes pédagogiques, elles aident également les élèves à s'épanouir dans leur école et dans leur territoire.

## La santé des élèves

La mission de promotion de la santé de l'Education nationale consiste à veiller au bien être des élèves, à contribuer à leur réussite, à les accompagner dans la construction de leur personnalité, individuelle et collective.

Tout en restant très globale, afin de renforcer les capacités de chaque élève à faire les bons choix tout au long de sa vie pour conserver ou améliorer son capital santé, la politique de santé académique a pour objectif de contribuer, avec différents partenaires régionaux, à améliorer les indicateurs de santé en Auvergne.

Pour cela, les actions de promotion de la santé visent plus particulièrement les priorités du plan santé régional.

**Pour agir sur les facteurs de risque des pathologies cardio-vasculaires**, l'accent est mis sur la promotion de l'équilibre nutritionnel et de l'activité physique, ainsi que sur la prévention du tabagisme :

- pour mieux connaître l'état de santé des jeunes auvergnats, une enquête visant à déterminer l'importance du surpoids et de l'obésité va être réalisée par les services académiques et l'observatoire régional de la santé à l'occasion du bilan médical des élèves de grande section de maternelle
- des formations sont proposées aux personnels afin d'impulser la mise en place d'actions dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- afin d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas, les personnels de restauration sont sensibilisés aux préconisations du plan national nutrition santé
- une attention particulière est demandée concernant le contenu des distributeurs présents dans les établissements scolaires, lequel devrait comporter moins d'aliments gras, moins d'aliments et de boissons sucrés
- l'installation de fontaines à eau dans les établissements scolaires devrait progressivement se généraliser.
- la prévention des toxicomanies, en particulier du tabagisme et de la consommation de boissons alcoolisées, constitue toujours une des priorités de l'académie
- plusieurs lycées sont engagés dans une démarche «lycée non fumeur», et nous incitons vivement les autres établissements à s'y engager à leur tour.

**Pour contribuer à responsabiliser les jeunes et ainsi améliorer la qualité des premières interventions en cas d'accident**, l'enseignement des gestes de premier secours est développé, à tous les niveaux de la scolarité, venant compléter les formations à la sécurité routière :

- programme «apprendre à porter secours» au niveau du premier degré,
- attestation de formation aux premiers secours ou diplôme de sauveteur secouriste du travail dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Quel que soit le thème abordé, l'objectif des actions de promotion de la santé est d'aider tous les élèves à trouver un équilibre satisfaisant avec leur environnement écologique, économique et social.

Cela passe par l'acquisition d'une bonne estime de soi, par l'apprentissage du respect de soi et des autres, de la citoyenneté, par la prévention de la violence, par la réduction des inégalités, tout ceci étant les conditions permettant les apprentissages et la réussite scolaire.

Cela suppose l'implication de tous : élèves, parents, adultes de la communauté éducative, avec l'environnement institutionnel et associatif.

Cela suppose également que ces actions s'inscrivent dans la durée et la continuité, de la maternelle au lycée.

---

Contact ► Nadine Amblard, médecin conseiller technique - 04 73 99 32 86

## La politique en faveur des personnels handicapés

*La loi impose à l'ensemble des employeurs publics et privés une obligation d'emploi au bénéfice des travailleurs handicapés à hauteur de 6% de leurs effectifs. Outre les travailleurs handicapés reconnus comme tels par les COTOREP, la loi de 1987 prévoit dans son champ d'application d'autres catégories de bénéficiaires, en particulier les accidentés du travail et les victimes de maladies professionnelles.*

Le ministère de l'Education nationale ne dispose pas de statistiques fiables sur le niveau de l'emploi des personnes handicapées, même si par ailleurs beaucoup d'actions ont été conduites ces deux dernières années en matière d'aménagements de poste, d'aides individuelles, de mise en place de commissions de recrutement ou de reclassement, etc.

**A titre expérimental, les académies de Clermont-Ferrand et d'Amiens ont donc lancé un recensement de leurs travailleurs handicapés : 23 000 questionnaires ont été envoyés par le rectorat en février 2004.**

Les 800 réponses reçues sont en cours d'exploitation. Une communication sera faite quand les résultats définitifs seront connus.

**Au-delà de l'obligation légale de recensement des bénéficiaires, le questionnaire devrait contribuer à la mise en œuvre d'une politique de recrutement, d'accompagnement et d'insertion professionnelle des personnes.**

Le recrutement de personnels handicapés par contrat (au titre du décret du 25 août 1995) peut se faire par une embauche par le recteur sur un poste vacant après avis d'aptitude médicale. L'évaluation professionnelle positive au bout d'une année permet la titularisation sur le poste.

Au titre de l'année 2002 - 2003, 11 personnes handicapées ont été recrutées au niveau académique (341 au niveau national).

Des crédits sont en outre affectés pour faciliter l'insertion des personnels handicapés : 32 283 euros pour 2003.

14 personnes, dont 5 enseignants ont ainsi bénéficié d'aménagement de leur poste de travail (matériels informatiques spécifiques, tableaux mobiles, fauteuils ergonomiques, micros cravates,...).

---

Contact ► **Bernadette Rodier,**  
médecin de prévention - 04 73 99 32 87

**Jacqueline Gagnepain,**  
conseillère technique de service social - 04 73 99 33 40



# Annexes

## Effectifs par départements - Public et privé sous contrat

<b>Allier - Public et privé</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	12 023	12 063	40	0,33%
Enseignement élémentaire et spécial	17 972	17 982	10	0,06%
<b>Total 1er degré</b>	<b>29 995</b>	<b>30 045</b>	<b>50</b>	<b>0,17%</b>
Collèges et UPI	14 513	14 242	-271	-1,87%
SEGPA	597	597	0	0,00%
LP (y compris SEP)	3 653	3 619	-34	-0,93%
Lycées	8 316	8 350	34	0,41%
<i>dont post-bac</i>	1 486	1 491	5	0,34%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>27 079</b>	<b>26 808</b>	<b>-271</b>	<b>-1,00%</b>
<b>Total général</b>	<b>57 074</b>	<b>56 853</b>	<b>-221</b>	<b>-0,39%</b>

<b>Cantal - Public et privé</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	4 847	4 906	59	1,22%
Enseignement élémentaire et spécial	7 071	7 051	-20	-0,28%
<b>Total 1er degré</b>	<b>11 918</b>	<b>11 957</b>	<b>39</b>	<b>0,33%</b>
Collèges et UPI	6 114	5 931	-183	-2,99%
SEGPA	190	190	0	0,00%
LP (y compris SEP)	1 488	1 471	-17	-1,14%
Lycées	3 221	3 256	35	1,09%
<i>dont post-bac</i>	415	442	27	6,51%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>11 013</b>	<b>10 848</b>	<b>-165</b>	<b>-1,50%</b>
<b>Total général</b>	<b>22 931</b>	<b>22 805</b>	<b>-126</b>	<b>-0,55%</b>

<b>Haute-Loire - Public et privé</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	9 582	9 637	55	0,57%
Enseignement élémentaire et spécial	13 013	13 234	221	1,70%
<b>Total 1er degré</b>	<b>22 595</b>	<b>22 871</b>	<b>276</b>	<b>1,22%</b>
Collèges et UPI	10 689	10 660	-29	-0,27%
SEGPA	244	244	0	0,00%
LP (y compris SEP)	1 979	1 917	-62	-3,13%
Lycées	5 562	5 517	-45	-0,81%
<i>dont post-bac</i>	661	667	6	0,91%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>18 474</b>	<b>18 338</b>	<b>-136</b>	<b>-0,74%</b>
<b>Total général</b>	<b>41 069</b>	<b>41 209</b>	<b>140</b>	<b>0,34%</b>

<b>Puy-de-Dôme - Public et privé</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	22 218	22 477	259	1,17%
Enseignement élémentaire et spécial	33 552	33 734	182	0,54%
<b>Total 1er degré</b>	<b>55 770</b>	<b>56 211</b>	<b>441</b>	<b>0,79%</b>
Collèges et UPI	27 912	27 160	-752	-2,69%
SEGPA	750	750	0	0,00%
LP (y compris SEP)	6 746	6 611	-135	-2,00%
Lycées	17 041	16 994	-47	-0,28%
<i>dont post-bac</i>	3 476	3 486	10	0,29%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>52 449</b>	<b>51 515</b>	<b>-934</b>	<b>-1,78%</b>
<b>Total général</b>	<b>108 219</b>	<b>107 726</b>	<b>-493</b>	<b>-0,46%</b>

## Effectifs par départements - Public

**Allier - Public**

	Constat 2003/2004	Prévision 2004/2005	Variation	Pourcentage
Enseignement préélémentaire	11 111	11 147	36	0,32%
Enseignement élémentaire et spécial	16 228	16 247	19	0,12%
<b>Total 1er degré</b>	<b>27 339</b>	<b>27 394</b>	<b>55</b>	<b>0,20%</b>
Collèges et UPI	12 491	12 256	-235	-1,88%
SEGPA	563	563	0	0,00%
LP (y compris SEP)	3 114	3 110	-4	-0,13%
Lycées	7 139	7 134	-5	-0,07%
<i>dont post-bac</i>	1 179	1 172	-7	-0,59%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>23 307</b>	<b>23 063</b>	<b>-244</b>	<b>-1,05%</b>
<b>Total général</b>	<b>50 646</b>	<b>50 457</b>	<b>-189</b>	<b>-0,37%</b>

**Cantal - Public**

	Constat 2003/2004	Prévision 2004/2005	Variation	Pourcentage
Enseignement préélémentaire	4 131	4 179	48	1,16%
Enseignement élémentaire et spécial	5 882	5 879	-3	-0,05%
<b>Total 1er degré</b>	<b>10 013</b>	<b>10 058</b>	<b>45</b>	<b>0,45%</b>
Collèges et UPI	4 622	4 473	-149	-3,22%
SEGPA	190	190	0	0,00%
LP (y compris SEP)	1 105	1 110	5	0,45%
Lycées	2 424	2 518	94	3,88%
<i>dont post-bac</i>	263	291	28	10,65%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>8 341</b>	<b>8 291</b>	<b>-50</b>	<b>-0,60%</b>
<b>Total général</b>	<b>18 354</b>	<b>18 349</b>	<b>-5</b>	<b>-0,03%</b>

**Haute-Loire - Public**

	Constat 2003/2004	Prévision 2004/2005	Variation	Pourcentage
Enseignement préélémentaire	6 279	6 311	32	0,51%
Enseignement élémentaire et spécial	8 363	8 482	119	1,42%
<b>Total 1er degré</b>	<b>14 642</b>	<b>14 793</b>	<b>151</b>	<b>1,03%</b>
Collèges et UPI	5 657	5 696	39	0,69%
SEGPA	189	189	0	0,00%
LP (y compris SEP)	1 135	1 105	-30	-2,64%
Lycées	2 947	2 912	-35	-1,19%
<i>dont post-bac</i>	338	353	15	4,44%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>9 928</b>	<b>9 902</b>	<b>-26</b>	<b>-0,26%</b>
<b>Total général</b>	<b>24 570</b>	<b>24 695</b>	<b>125</b>	<b>0,51%</b>

**Puy-de-Dôme - Public**

	Constat 2003/2004	Prévision 2004/2005	Variation	Pourcentage
Enseignement préélémentaire	19 549	19 769	220	1,13%
Enseignement élémentaire et spécial	28 950	29 078	128	0,44%
<b>Total 1er degré</b>	<b>48 499</b>	<b>48 847</b>	<b>348</b>	<b>0,72%</b>
Collèges et UPI	22 030	21 278	-752	-3,41%
SEGPA	750	750	0	0,00%
LP (y compris SEP)	5 652	5 577	-75	-1,33%
Lycées	13 226	13 163	-63	-0,48%
<i>dont post-bac</i>	2 737	2 749	12	0,44%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>41 658</b>	<b>40 768</b>	<b>-890</b>	<b>-2,14%</b>
<b>Total général</b>	<b>90 157</b>	<b>89 615</b>	<b>-542</b>	<b>-0,60%</b>

## Effectifs par départements - Privé sous contrat

<b>Allier - Privé sous contrat</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	912	916	4	0,44%
Enseignement élémentaire et spécial	1 744	1 735	-9	-0,52%
<b>Total 1er degré</b>	<b>2 656</b>	<b>2 651</b>	<b>-5</b>	<b>-0,19%</b>
Collèges	2 022	1 986	-36	-1,78%
SEGPA	34	34	0	0,00%
LP (y compris SEP)	539	509	-30	-5,57%
Lycées	1 177	1 216	39	3,31%
<i>dont post-bac</i>	307	319	12	3,91%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>3 772</b>	<b>3 745</b>	<b>-27</b>	<b>-0,72%</b>
<b>Total général</b>	<b>6 428</b>	<b>6 396</b>	<b>-32</b>	<b>-0,50%</b>

<b>Cantal - Privé sous contrat</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	716	727	11	1,54%
Enseignement élémentaire et spécial	1 189	1 172	-17	-1,43%
<b>Total 1er degré</b>	<b>1 905</b>	<b>1 899</b>	<b>-6</b>	<b>-0,31%</b>
Collèges	1 492	1 458	-34	-2,28%
SEGPA	0	0	0	0,00%
LP (y compris SEP)	383	361	-22	-5,74%
Lycées	797	738	-59	-7,40%
<i>dont post-bac</i>	152	151	-1	-0,66%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>2 672</b>	<b>2 557</b>	<b>-115</b>	<b>-4,30%</b>
<b>Total général</b>	<b>4 577</b>	<b>4 456</b>	<b>-121</b>	<b>-2,64%</b>

<b>Haute-Loire - Privé sous contrat</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	3 303	3 326	23	0,70%
Enseignement élémentaire et spécial	4 650	4 752	102	2,19%
<b>Total 1er degré</b>	<b>7 953</b>	<b>8 078</b>	<b>125</b>	<b>1,57%</b>
Collèges et UPI	5 032	4 964	-68	-1,35%
SEGPA	55	55	0	0,00%
LP (y compris SEP)	844	812	-32	-3,79%
Lycées	2 615	2 605	-10	-0,38%
<i>dont post-bac</i>	323	314	-9	-2,79%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>8 546</b>	<b>8 436</b>	<b>-110</b>	<b>-1,29%</b>
<b>Total général</b>	<b>16 499</b>	<b>16 514</b>	<b>15</b>	<b>0,09%</b>

<b>Puy-de-Dôme - Privé sous contrat</b>				
	<b>Constat 2003/2004</b>	<b>Prévision 2004/2005</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement préélémentaire	2 669	2 708	39	1,46%
Enseignement élémentaire et spécial	4 602	4 656	54	1,17%
<b>Total 1er degré</b>	<b>7 271</b>	<b>7 364</b>	<b>93</b>	<b>1,28%</b>
Collèges et UPI	5 882	5 882	0	0,00%
SEGPA			0	
LP (y compris SEP)	1 094	1 034	-60	-5,48%
Lycées	3 815	3 831	16	0,42%
<i>dont post-bac</i>	739	737	-2	-0,27%
<b>Total 2nd degré</b>	<b>10 791</b>	<b>10 747</b>	<b>-44</b>	<b>-0,41%</b>
<b>Total général</b>	<b>18 062</b>	<b>18 111</b>	<b>49</b>	<b>0,27%</b>

## Résultats académiques

### ► Taux de réussite au diplôme national du brevet Session 2004 (résultats provisoires)

Série	Académie de Clermont-Ferrand	France métropolitaine
Collège	79,3 %	79,8 %
Technologique	54,5 %	76,5 %
Professionnelle	70,2 %	72,5 %
<b>Total</b>	<b>76,3 %</b>	<b>79,2 %</b>

(Source : Service statistique académique)

### ► Taux de réussite au baccalauréat

	Académie de Clermont-F <sup>d</sup>		France métropolitaine	
	2004 <sup>(1)</sup>	Rappel 2003 <sup>(2)</sup>	2004 <sup>(1)</sup>	Rappel 2003 <sup>(2)</sup>
Technologique	80,3 %	79,1 %	77,1 %	76,8 %
Général	84,7 %	85,4 %	82,5 %	83,7 %
Professionnel	82,6 %	81,5 %	75,9 %	76,0 %

<sup>(1)</sup> Résultats provisoires - session de juin

<sup>(2)</sup> Résultats définitifs - sessions de juin et septembre

(Source : Service statistique académique)

# Programme des visites de rentrée du recteur Gérard Besson

## JEUDI 2 SEPTEMBRE

- 8h20      **Ecole Mercoeur,**  
98, rue du Var (La Plaine), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- en ZEP avec forte mixité sociale
- 9h15      **Ecole Ferdinand Buisson,**  
2, rue Gustave Courbet, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- équipe pédagogique dynamique avec un fort projet d'école axé sur la **continuité des apprentissages** entre maternelle et CP : maîtrise de la langue orale et écrite, usage des TIC
- 10h15     **Collège de l'Oradou,**  
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- rentrée des sixièmes avec **accueil des parents**

## VENDREDI 3 SEPTEMBRE

- 9h        **Lycée Claude et Pierre Virlogeux,** Riom (Puy-de-Dôme)
- présentation des nombreux **partenariats de l'établissement** (culturels, économiques, sportifs ...)
- 14h30     **Ecole de Montmarault** (Allier)
- CP renforcé - **réseau pédagogique** pour un ensemble de communes
- 15h45     **Collège Emile Mâle,** Commentry (Allier)
- intégration (SEGPA)
  - **nouvelles technologies** (nouvelle salle multimédia)
- 16h30     **Lycée Geneviève Vincent,** Commentry (Allier)
- visite du **pôle bio-industries**